



DÉCLARATION À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE, LA BIPHOBIE, L'INTERPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

17 MAI 2020.

Nous avons l'honneur de transmettre cette déclaration au nom du pays membres du *Core Group* LGBTI des Nations unies: l'Argentine, les Pays-Bas, l'Albanie, l'Australie, la Bolivie, le Brésil, le Cap-Vert, le Canada, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, la Croatie, l'Équateur, le Salvador, la France, l'Allemagne, Israël, l'Italie, l'Islande, le Japon, le Luxembourg, le Monténégro, le Mexique, le Népal, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, l'Espagne, la Suède, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Uruguay, l'Union Européenne, ainsi que le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme et les organisations non gouvernementales Human Rights Watch et Outright Action International. Le *Core Group* LGBTI des Nations unies, un groupe informel transrégional créé en 2008, et coprésidé par l'Argentine et les Pays-Bas. Outre le *Core Group* LGBTI des Nations unies, Les Palaos, le Belize, Malte, L'Autriche, la Macédoine du Nord, la Belgique, la Moldavie, le Liechtenstein, la Lettonie, l'Irlande, la Finlande, la Suisse, le Portugal, le Danemark, la Bulgarie, Chypre, la Grèce, la Géorgie, la Slovénie, la République tchèque, le Panama et la Bosnie-Herzégovine se sont joints à cette déclaration.

La Déclaration universelle des droits de l'Homme est claire : les droits de l'Homme sont universels et doivent s'appliquer de la même manière à tous les individus, partout dans le monde. Aujourd'hui comme chaque jour, le *Core Group* LGBTI des Nations unies s'efforce de remédier au silence qui entoure les discriminations à l'encontre des personnes LGBTI dans le monde.

La crise de santé publique actuelle causée par la pandémie de COVID-19 provoque des difficultés sans précédent qui touchent la communauté mondiale dans son ensemble. Mais cette crise a également un impact particulier et sans équivalent sur ceux qui sont confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination, en particulier les personnes LGBTI. La pandémie de COVID-19 a entraîné une crise de sécurité humaine d'une ampleur et d'un impact considérables, mettant en danger pour tous la survie, la santé, la sécurité physique et économique et les droits de l'Homme. Afin de répondre véritablement aux impacts et aux conséquences de la pandémie, il est nécessaire de prendre en compte les besoins des personnes les plus vulnérables et les plus touchées.

Nous rendons hommage aux travailleurs sociaux et du secteur de la santé, aux organisations de la société civile et au système des Nations unies pour les efforts importants qu'ils déploient afin de faire face à cette crise en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte, y



compris les personnes LGBTI. Nous réitérons également notre soutien à l'Expert indépendant des Nations unies sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Nous soutenons notamment son affirmation selon laquelle des mesures ne doivent pas cibler les personnes LGBTI sous couvert de protéger la santé, et le recours aux pouvoirs spéciaux liés à l'état d'urgence doit être strictement limité à la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Les réponses et mesures d'urgence doivent être prises conformément au droit international, notamment aux droits de l'Homme, et doivent être guidées par les principes démocratiques, l'État de droit, l'égalité des sexes, l'inclusion et l'équité. Lorsque nous sortirons de cette crise, nous devons nous assurer que nos normes n'ont pas évolué dans un sens négatif.

Même avant l'actuelle pandémie de COVID-19, les personnes LGBTI étaient souvent confrontées à des violences et à des discriminations qui les empêchaient de jouir pleinement des droits de l'Homme. Nombre d'entre elles étaient déjà laissées pour compte, les relations sexuelles consenties entre adultes de même sexe étant encore pénalisées dans un tiers des pays, les personnes transgenres et de genre non conforme étant considérées comme malades dans de nombreux pays et les actes de haine dirigés contre les personnes LGBTI ne faisant généralement pas l'objet de poursuites. À cet égard, nous rappelons que l'Organisation mondiale de la santé a retiré l'homosexualité de sa Classification internationale des maladies il y a seulement 30 ans. Si les personnes LGBTI partagent des expériences de marginalisation fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles, beaucoup sont également confrontées à des formes croisées de discrimination fondées sur le genre, l'âge, la race, l'ethnicité, la religion ou les convictions, les capacités, le statut socio-économique, le statut migratoire et d'autres facteurs qui favorisent l'exclusion. Cela apparaît encore plus clairement dans le contexte de l'actuelle pandémie de COVID-19.

Nous saluons la déclaration de la Haute-Commissaire aux droits de l'Homme appelant à des mesures ciblées, nécessaires pour protéger les personnes LGBTI dans le contexte de la pandémie. En outre, les experts des Nations unies en matière de droits de l'Homme ont déclaré que les personnes LGBTI et les personnes de diverses identités de genre ont besoin du soutien des gouvernements et ne doivent pas faire l'objet de discrimination. Il est nécessaire de répondre aux besoins de ceux pour qui la vulnérabilité revêt des formes multiples et croisées pendant la crise de COVID-19. Par exemple, les personnes LGBTI âgées peuvent être confrontées à des difficultés financières, en matière d'accès aux soins de santé et manquer de soutien familial ou d'autres formes de soutien, et se retrouver ainsi dans une situation de particulière vulnérabilité. Cette crise ne doit pas servir de prétexte pour violer les droits de l'Homme des personnes les plus touchées. En outre, nous condamnons ceux qui prennent pour cible la communauté LGBTI en tenant des discours haineux, en prenant des mesures



discriminatoires et, dans certains cas, en recourant à la violence, faisant ainsi des personnes ou des groupes LGBTI des boucs émissaires de la pandémie qui touche ces populations de manière disproportionnée.

Certaines populations LGBTI souffrent de problèmes de santé qui aggravent le taux de morbidité et de mortalité du COVID-19. Ces conditions sous-jacentes peuvent être exacerbées par des facteurs sociaux et psychologiques, tels qu'entre autres, la proportion élevée de sans-abris, la consommation de substances et les effets psychologiques et physiologiques de la stigmatisation sociale dont font l'objet les personnes LGBTI. Le pourcentage élevé de personnes LGBTI souffrant de dépression, d'anxiété et de pensées suicidaires les place dans une situation particulièrement difficile dans le contexte de la pandémie de COVID-19. En effet, beaucoup d'entre elles sont contraintes à cohabiter durant le confinement avec des membres de leur famille qui ne les soutiennent pas, se voient refuser l'accès à des lieux sûrs et peuvent être exposées à la violence domestique.

Les restrictions à la liberté de mouvement peuvent entraver l'accès aux traitements et aux soins médicaux. Cela affecte les personnes qui suivent des traitements chroniques, ainsi que les personnes transgenres et intersexes qui peuvent avoir des besoins spécifiques en matière de santé. L'égalité d'accès aux médicaments, aux vaccins et aux équipements médicaux doit être garantie. Les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 ont aggravé des structures économiques déjà fragiles, et les personnes les plus touchées sont celles ayant déjà été victimes de discrimination dans l'accès à l'emploi dans le secteur formel et sur leur lieu de travail. Les politiques de distanciation sociale et l'augmentation du chômage ont un impact direct et sévère sur la communauté LGBTI, historiquement confrontée à des discriminations économiques. Une grande partie des personnes LGBTI dans le monde ont de faibles revenus ou travaillent dans le secteur informel. En raison du ralentissement économique causé par la COVID-19 et de l'absence de structure durable pour maintenir le bien-être économique en temps de crise, ces personnes à risque se retrouvent dans une situation de pauvreté encore plus profonde. La souffrance économique de la communauté mondiale est directement liée à son degré de bien-être physique et émotionnel. Des mesures doivent donc être prises pour protéger les plus vulnérables.

Il est essentiel que les réponses nationales et mondiales à la pandémie de COVID-19 tiennent compte des besoins croisés des personnes LGBTI. Les gouvernements doivent veiller à ce que les droits de l'Homme internationaux soient au centre de toutes les réponses à la pandémie de COVID-19 et à ce que personne ne soit laissé pour compte. Les plans de réponse doivent identifier et mettre en place des mesures ciblées pour faire face à l'impact disproportionné du virus sur les groupes marginalisés, notamment les personnes LGBTI. Le moment est venu



d'examiner et de réévaluer les structures normatives qui empêchent certains groupes et individus d'accéder à la sécurité, aux ressources et au bien-être, et de trouver les moyens de mettre en pratique de manière égale les valeurs affirmées dans nos traités internationaux et constitutions en matière de droits de l'Homme. C'est l'occasion de répondre de manière adéquate à la pandémie de COVID 19 pour tout un chacun y compris pour les personnes LGBTI.